

**Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi**

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains fils en aciers silicomanganeux originaires de la République populaire de Chine.

**Base juridique :** avis C/2025/6555, [JO C du 11.12.2025](#).

**Type de mesure :** ouverture d'une procédure antidumping.

**Date d'ouverture :** le 11.12.2025.

**Produit concerné :** fils en aciers silicomanganeux de section transversale d'un diamètre de 0,6 mm à 4 mm, contenant en poids pas plus de 0,2 % de carbone, 0,6 % ou plus mais pas plus de 1,4 % de silicium et 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,9 % de manganèse, à l'exclusion de tout autre élément dans une proportion ayant pour effet de leur conférer le caractère d'autres aciers alliés, recouverts ou non de cuivre ou de bronze ou d'un lubrifiant à base de cire/huile.

**Nomenclatures concernées :** code NC (ex) 7229 20 00 (code TARIC 7229 20 00 10).

**Pays d'origine :** République populaire de Chine.